PANNEAUX IGNIFUGES

POUR L'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR

©Bild: europlac

POURQUOI LA PROTECTION INCENDIE?
Un loi récente sur la protection contre les incendies est en vigueur en Suisse depuis 2015. Cela permet d'utiliser le bois sous toutes ses formes, types et variantes dans les aménagements intérieurs.

De plus le thème de la protection contre les incendies devient une composante de plus en plus importante pour les années à venir en construction – en particulier pour les bâtiments publics.

Grâce à la documentation de protection incendie «Eléments de construction optimisés» développée avec Lignum, nous continuons à vous soutenir pour une meilleure mise en place de la sécurité professionnelle lors de l'utilisation de panneaux et composants de protection incendie ainsi qu'une augmentation de sécurité significative dans le planification avec ces mêmes produits.

Profitez de notre large éventail de connaissances spécialisées et un grand assortiment de panneaux de protection incendie!

Documentation de protection incendie Lignum

sperrag

Notre gamme

- Contreplaqué (RF2)
- Panneaux forts, MDF et AGGlO (RF2)
- Panneaux ignifuge essences nobles (RF1)
- Panneaux minéral (RF1)

©Image: europlac

©Image: europlac

©Image: europlac

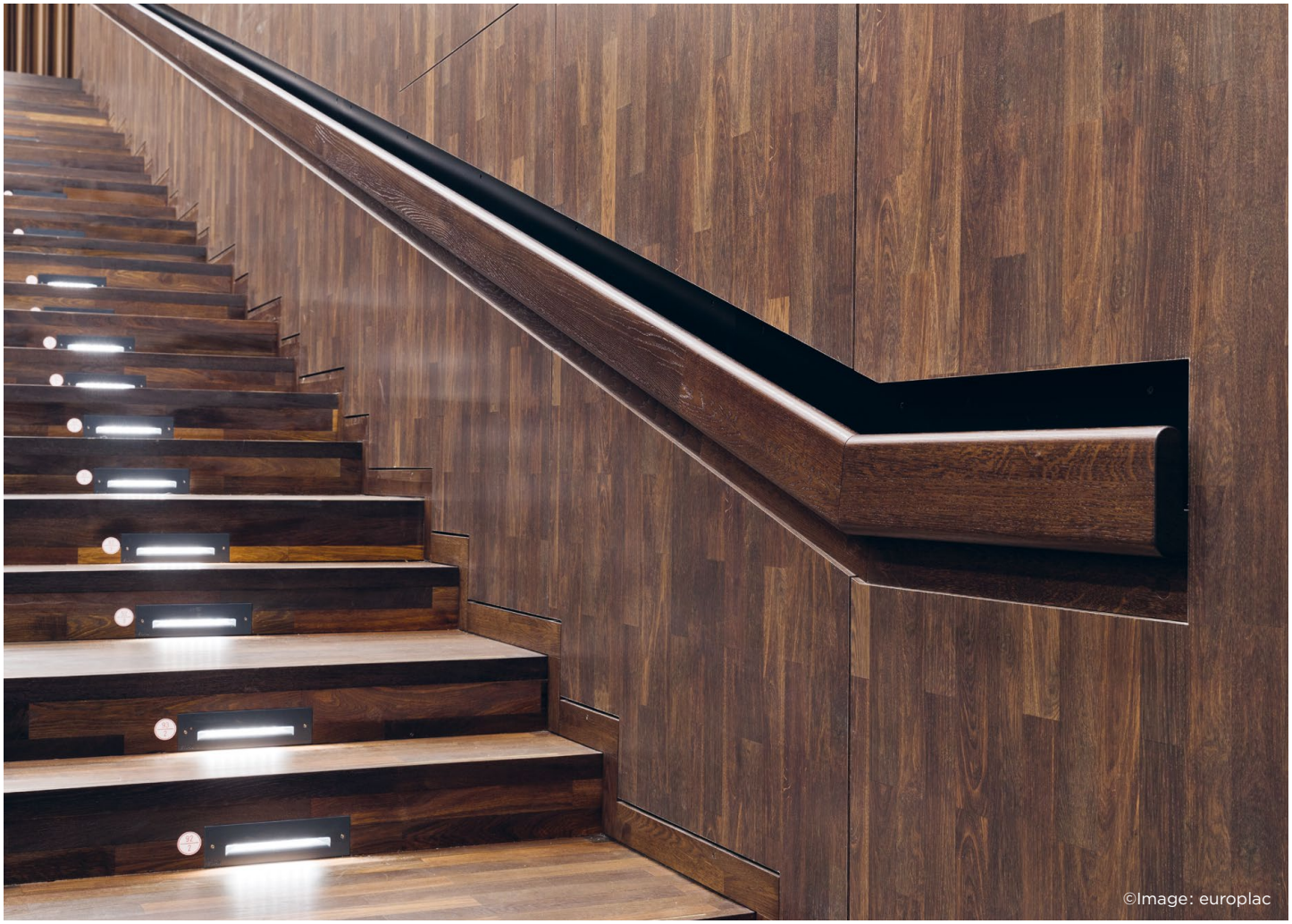
©Image: europlac

DEMANDEZ-NOUS

POURQUOI SE PRIVER DE LA DIVERSITÉ DES MATÉRIAUX EN BOIS?
sperrag vous soutient pour votre prochain projet et vous livre tous les panneaux souhaités avec protection incendie!

Aperçu gamme protection contre les incendies

Distribution Suisse:

sperrag ag
Im Wannenboden 4
CH-4133 Pratteln

Tél. +41 61 826 46 46

info@sperrag.ch
www.sperrag.ch

Votre distributeur:

© sperrag ag. Sous réserve de changement, des erreurs de composition et d'impression et de disponibilité de la marchandise.

03/24